



Cahier des charges des finales de coupe 08

- L'installation doit être classée en niveau T5 minimum
- Les installations accueillant en nocturne doivent avoir un éclairage classé
- Une personne référente pour aider à l'organisation du District, joignable en permanence sur la journée (gestion des clés de l'ensemble de l'installation, de l'éclairage, du tableau d'affichage, de la sonorisation ...)
- Une sonorisation audible avec une personne référente pour la gestion de ce matériel pendant toute la durée de l'évènement et le speaker dédié à la finale (musique, composition des équipes, animation)
- Un emplacement permettant d'entreposer le matériel du District lié à l'organisation de la ou des finales (petit local suffisant)
- Le nombre de vestiaire mis à disposition sera obligatoirement de :
 - 4 vestiaires joueurs
 - 1 vestiaire arbitres avec possibilité de prévoir la féminisation dans le bloc vestiaire (ou un 2^{ème} vestiaire arbitre)
 - 1 bureau des officiels (délégués)
- Les vestiaires devront être pourvus de :
 - 2 packs d'eau par équipe
 - 1 pack d'eau pour les arbitres
- Prévoir l'accueil des spectateurs en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs en mettant en place un barnum ou des tonnelles selon affluence
- Prévoir le traçage adéquat du terrain et des buts foot à 8 pour les Seniors F et U13
- Les moyens humains doivent être adaptés à la hauteur de l'évènement avec un nombre de personnes suffisantes pour la buvette et la restauration ainsi que pour la sécurité de la ou des rencontres
- Prévoir une collation pour les équipes et les officiels à l'issue des finales
- Prévoir une collation pour les représentants du District liés à l'organisation de la ou des finales

Il y a un principe de gratuité sur les entrées des finales de coupes des Ardennes, toutefois le District laisse aux clubs ayant eu délégation pour l'organisation, la totalité des recettes liées aux buvettes et à la restauration.

Le District fournit les ballons de matchs.